

Mercredi 20 novembre 2013

P7\_TA(2013)0479

**Accord UE-Russie concernant les précurseurs de drogues \*\*\*****Résolution législative du Parlement européen du 20 novembre 2013 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord entre l'Union européenne et la Fédération de Russie concernant les précurseurs de drogues (12221/2013 — C7-0308/2013 — 2013/0005(NLE))****(Approbation)**

(2016/C 436/34)

*Le Parlement européen,*

- vu le projet de décision du Conseil (12221/2013),
  - vu le projet d'accord entre l'Union européenne et la Fédération de Russie concernant les précurseurs de drogues (08178/2013),
  - vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 207, paragraphe 4, premier alinéa, et à l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C7-0308/2013),
  - vu l'article 81 et l'article 90, paragraphe 7, de son règlement,
  - vu la recommandation de la commission du commerce international et l'avis de la commission des affaires juridiques (A7-0342/2013),
1. donne son approbation à la conclusion de l'accord;
  2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et de la Fédération de Russie.
-